COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET communauté de communes

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2025-081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

<u>19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28)</u>: Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u> : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- √<u>Commune d'Assais-les-Jumeaux</u>: Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- √Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- √Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- √ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs:

- ✓Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- √Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

<u>Absents/Excusés</u>: Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=-=-=-=

DÉCHETS Exonération TEOMI 2026

D'après le Code Général des Impôts, les locaux industriels peuvent bénéficier d'une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si les occupants n'utilisent pas le service de gestion des déchets ou, comme nous le prévoyons, un contrat de redevance spéciale pour la collecte des « gros producteurs ».

En nouveauté :

Entrant dans la liste des exonérations : la Mam des P'tits loups de Saint-Loup-Lamairé sous redevance spéciale.

Sortant dans la liste des exonérations : le centre de contrôle technique d'Airvault qui a pris des bacs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'exonérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant dans les tableaux annexés à la délibération
- > D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025 Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance, Fabrice DURAND, Le Président, Olivier FOUILLET,